



Réunion du Comité syndical

Séance du 22 mars 2022

Date de la convocation : 16 mars 2022
Salle communautaire Challans Gois (52 rue du Port) à Beauvoir-sur-Mer
Ordre du jour : 2022-OJ2

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars 2022 à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 16 mars 2022.

En vertu de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée au journal officiel du 11 novembre 2021, les mesures dérogatoires liées à la pandémie Covid-19 pour la réunion de la séance sont réinstaurées (article 10 de la loi précitée qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves (*n'a pas pris part au vote au point 1.2*)
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème}), CAUDAL Claude (1^{er}), COESLIER Catherine (3^{ème}), GODEFROY Rosiane (2^{ème})
- Délégués : De BONNAFOS Patrice, BUTON Didier, CHARRIER Miguel, FERRER Jean-Bernard suppléé par NORMAND Luc, GISBERT Thomas (*est parti au point 4.1*), MENUET Jean-Luc (*est parti au point 4.1*), PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent (membre du bureau, *est arrivé au point 2.1 et n'a pas pris part au vote au point 2.2*), ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, CARRARA Patricia, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, HUGUES Claire, SIGWALT Richard

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)

1 FINANCES

OBJET :	1.1 Approbation du Compte de gestion 2021 – Budget principal
----------------	---

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- DECLARE que le Compte de gestion 2021 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, établi par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
- APPROUVE le Compte de gestion 2021 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

OBJET :	1.2 Approbation du Compte administratif 2021 – Budget principal
----------------	--

Vue d'ensemble du compte administratif 2021

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2021	Fonctionnement	650 402,74 €	660 440,86 €
	Investissement	21 629,20 €	5 762,77 €
Report de l'exercice 2020	Report en section de fonctionnement (002)	- €	139 965,90 €
	Report en section d'investissement (001)	- €	4 636,44 €
TOTAL (réalisations + reports)		672 031,94 €	810 805,97 €
Restes à réaliser		- €	- €
TOTAL cumulé par section	Fonctionnement	650 402,74 €	800 406,76 €
	Investissement	21 629,20 €	10 399,21 €
	TOTAL cumulé	672 031,94 €	810 805,97 €

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- VOTE le Compte administratif 2021 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, tel qu'annexé au dossier du Comité syndical ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

OBJET :	1.3 Affectation du résultat 2021 - Budget principal
----------------	--

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- VOTE l'affectation du résultat 2021 du Budget principal de la manière suivante :
 - o Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement : 11 229,99 € avec l'émission d'un titre par Monsieur le Président ;
 - o Report de l'excédent du résultat de fonctionnement au compte 002 de la section de fonctionnement : 138 774,03 €
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

OBJET :	1.4 Approbation du Budget primitif - année 2022
----------------	--

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- APPROUVE et VOTE par chapitre le budget primitif 2022 de la manière suivante :

⇒ Pour la section de fonctionnement

DEPENSES - Nomenclature	BP 2022
Mouvements réels	899 555,38 €
Chap. 011 - Charges à caractère général	433 803,00 €
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	370 120,00 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	60 775,00 €
Chap. 68 - Dotations provisions semi-budgétaires	9 400,00 €
Chap. 022 - Dépenses imprévues	25 457,38 €
Mouvements d'ordre	6 000,62 €
Chap. 042- Opération ordre transfert entre section	6 000,62 €
Chap. 023 - Virement à la section d'investissement	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	905 556,00 €

RECETTES - Nomenclature	BP 2022
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté	138 774 €
Chap. 74 - Dotations, subventions et participations	604 982 €
Chap. 78 - Reprise sur amortissements et provisions	161 800 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	905 556 €

⇒ Pour la section d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT - Nomenclature	BP 2022
Opérations réelles	17 229 €
001 - Solde d'exécution de la section investissement reporté	- €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	4 000 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	13 229 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	17 229 €

RECETTES INVESTISSEMENT - Nomenclature	BP 2022
Opérations réelles	11 229 €
Chap. 10 - Dotations, fonds et réserves	11 229 €
Opérations d'ordre	6 000 €
Chap. 001 - Résultat d'investissement	- €
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	- €
Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	17 229 €

- AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses prévues dans le présent budget et conformément à la délégation de pouvoir dont il dispose ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

OBJET :	1.5 Contribution statutaire des membres au titre de l'année 2022
----------------	---

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- APPROUVE les montants des contributions statutaires 2022 pour les 7 membres du Syndicat comme suit :

Membres du SMBB	Au titre du fonctionnement	Au titre du SAGE/CLE	TOTAL Année 2022	Augmentation par rapport à 2021
Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (44)	21 672 €	10 951 €	32 623 €	1 290 €
Communauté de communes Challans Gois communauté (85)	20 065 €	10 731 €	30 796 €	839 €
Communauté de communes Océan Marais de Monts (85)	11 418 €	8 080 €	19 498 €	228 €
Communauté de communes de l'île de Noirmoutier (85)	7 283 €	5 608 €	12 891 €	166 €
Communauté de communes Sud Retz Atlantique (44)	4 026 €	1 697 €	5 723 €	73 €
Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)	1 495 €	670 €	2 165 €	42 €
Communauté de communes Vie et Boulogne (85)	684 €	413 €	1 097 €	31 €
TOTAL - année 2022	66 643 €	38 150 €	104 793 €	2 338 €

- DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter ces contributions auprès des 7 membres ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

2 BIODIVERSITE

OBJET :	2.1 Animation des sites Natura 2000 « Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » : convention financière Etat et FEDER et convention partenariale avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour l'animation agricole des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques à enjeu Biodiversité – 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023
----------------	--

Les dépenses prévisionnelles et le plan de financement pour la prochaine période du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023 s'établissent comme suivi.

Structures	Types de dépenses	Montant prévisionnel sur 23 mois (TTC)	Plan de financement	
			Etat (DDTM 85)	FEDER
SMBB (structure chef de file)	Masse salariale	229 000 €	114 500 €	114 500 €
	Prestations de services	47 763 €	23 882 €	23 882 €
	Communication	1 500 €	750 €	750 €
	Coût indirects (15% de la masse salariale)	34 350 €	17 175 €	17 175 €
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire (convention partenariale)	Masse salariale	51 395 €	25 698 €	25 698 €
	Coût indirects (15% de la masse salariale)	7 709 €	3 855 €	3 855 €
TOTAL		371 717 €	185 858,50 €	185 858,50 €

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- ACCEPTE le portage de l'opération : Animation du site Natura 2000 « *Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* » en tant que bénéficiaire chef de file sur la période du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023 ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ;
- AUTORISE le Président à signer les deux conventions financières Etat et FEDER sur les bases telles que présentées ci-dessus ;
- APPROUVE la mise en œuvre de l'opération collaborative sur l'animation MAEC avec pour partenaire la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire qui assurera l'animation agricole des MAEC à enjeu Biodiversité ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire sur l'opération « Animation des MAEC à enjeu Biodiversité » ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents inhérents à cette opération au nom du partenariat, en tant que chef de file, et à solliciter les financements auprès de la DDTM 85 et du Conseil régional des Pays de la Loire pour le fonds européen FEDER selon les modalités précisées ci-dessus.

OBJET :	2.2 Suivi de la Loutre d'Europe - Engagement de la tranche optionnelle (année 2022)
----------------	--

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- DECIDE de poursuivre le suivi de la Loutre d'Europe en 2022 ;
- DECIDE d'engager la tranche optionnelle auprès de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée pour un montant de 8 762,50 € TTC ;
- DIT que ce montant est inscrit au Budget primitif 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

OBJET :	2.3 Projet LIFE Sallina : Inventaire et suivis naturalistes sur le marais de Millac - Engagement de la tranche optionnelle 3 (année 2022) des lots 1 et 2
----------------	--

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- DECIDE d'engager la 3^{ème} tranche optionnelle (année 2022) relatif au marché « Réalisation des inventaires et suivis naturalistes sur le marais de Millac (44) » – projet LIFE SALLINA LIFE 17/NAT/FR/000519
 - o pour le lot 1 auprès de HARDY Environnement, pour un montant de 4 200 € TTC ;
 - o pour le lot 2 auprès de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire-Atlantique, pour un montant de 7 125 € TTC ;
- DIT que ces montants sont inscrits au Budget primitif 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

3 RESSOURCES HUMAINES

OBJET :	3.1 Création de deux postes contractuels liés à un accroissement saisonnier d'activités
----------------	--

Il est proposé de recruter deux agents contractuels de terrain sur la période estivale en :

- Contrat de droit public en lien avec un accroissement saisonnier d'activité
- Durée : 2,5 mois (début juillet à mi-septembre 2022)
- Temps de travail : à temps plein
- Catégorie d'emploi : B au grade de technicien territorial

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- VALIDE La création de deux postes saisonniers tels que présentés ;
- DIT que ces crédits sont inscrits au Budget primitif 2022 (chapitre 012) ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de travail à durée déterminée article 3-I-2°;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes délégations et autorisations utiles à ce sujet.

4 EAU

OBJET :	4.1 Lancement d'une consultation pour une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf
----------------	---

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués présents :

- VALIDE le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une Etude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) ;
- DEMANDE la création d'une Commission d'Appels d'Offres (CAO) ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

5 FONCTIONNEMENT

OBJET : 5.1 Constitution de la Commission d'appel d'offres (CAO)

Le Comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la CAO.

Sont ainsi déclarés élus, à l'unanimité des délégués présents, pour faire partie de la commission d'appel d'offres à caractère permanent avec la personne habilitée à signer les marchés passés par le syndicat mixte, le Président :

Membres titulaires	Membres suppléants
Claude CAUDAL	Richard SIGWALT
Rosiane GODEFROY	Vincent PIPAUD
Yves BATARD	Miguel CHARRIER
Catherine COESLIER	Bernard PEROYS
Sébastien ROUSSEAU	Luc NORMAND

6 INFORMATIONS

Le Marais breton/baie de Bourgneuf a été identifié comme un des 18 sites emblématiques des zones humides françaises dans le cadre du plan national milieux humides 2022-2026 du Ministère de la transition écologique.

Le Président du Syndicat Mixte,

Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



Affiché et mis en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf le : 28 mars 2022